



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
19 octobre 2023
Français
Original : anglais

**Réunion des États parties à la Convention
contre la torture et autres peines ou traitements
cruels, inhumains ou dégradants**

Dix-neuvième session

19 octobre 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Élection, conformément aux dispositions de l'article 17 (par. 1 à 5)

de la Convention, de cinq membres du Comité contre la torture

pour remplacer ceux dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2023

**Élection de cinq membres du Comité contre la torture
pour remplacer ceux dont le mandat prendra fin
le 31 décembre 2023**

Note du Secrétaire général*

Additif

1. Conformément à l'article 17 (par. 3 et 4) de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Secrétaire général convoquera à l'Office des Nations Unies à Genève, le jeudi 19 octobre 2023, la dix-neuvième réunion des États parties à la Convention, au cours de laquelle seront élus cinq membres du Comité contre la torture, en remplacement de ceux dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2023.
2. Les notices biographiques des candidats figurent dans le document [CAT/SP/19/2](#).
3. Le 17 octobre 2023, le Paraguay a retiré la candidature de la personne qu'il avait désignée.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que l'information la plus récente puisse y figurer.

